



CONCOURS PHOTO 2018

REGLEMENT

Via Internet

Attention : Les gagnants des Rencontres 2017 et les Artistes Exposants lors du salon ne peuvent pas concourir.

ARTICLE 1 Dans le cadre des 18èmes Rencontres Photographiques (du dimanche 30 septembre au dimanche 7 octobre 2018), l'association "Regards du Sud" organise un concours photographique **gratuit** ouvert à tous les **Amateurs photo résidant en Région P.A.C.A et Monaco et LIGURIE Italienne**

Catégories : **A > COULEUR** **B > NOIR & BLANC** **C > CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE ***

ARTICLE 2 *THEME DU CONCOURS* **" NOCTURNE URBAINE "**

ARTICLE 3 Chaque participant peut concourir dans toutes les catégories avec des œuvres différentes.
Un maximum de 2 photographies par catégorie est accepté.
Les œuvres, en **JPEG** auront une résolution **minimum** de 1920 pixels en largeur ou 1080 pixels en hauteur
Chaque photo devra être désignée par une lettre et un numéro correspondants au bulletin d'inscription.

ARTICLE 4 Aucun nom ou signe distinctif ne doit apparaître dans le nom des fichiers ni sur la photo.
Tout e-mail de participation devra comprendre **en pièce jointe à la fois** le fichier d'identification et les fichiers des photos
Il devra être envoyé par **WE transfert** à l'adresse e-mail suivante : concoursrds@gmail.com **avant le 31 juillet 2018**

ARTICLE 5 Un jury composé de Professionnels et de Personnalités du monde photographique régional sélectionnera les œuvres selon des critères d'originalité et de qualité.

- En catégorie **CREATIVITE NUMERIQUE** ne seront pris en compte que les clichés **relevant d'une créativité que seul permet l'outil informatique**. Le jury se réserve le droit d'apprécier le seuil de créativité.

ARTICLE 6 L'ensemble des photos sera projeté en boucle et présenté au public lors des 2 journées forum.
La remise des prix aura lieu le **DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018**

Chaque Lauréat ne pourra bénéficier que d'un seul prix concernant l'œuvre la mieux classée dans l'ensemble des catégories.

Les prix ne seront distribués qu'aux lauréats PRESENTS selon l'ordre du classement du jury.
Aucun résultat ne sera communiqué en dehors de la remise des prix.

ARTICLE 7 Dans le but de promouvoir l'art photographique, l'Association « Regards du Sud » se réserve le droit d'éditer, avec d'éventuels partenaires, un catalogue des photos gagnantes de ce concours pendant 1 année.
Le Lauréat s'engage à accepter que son nom soit cité et ses œuvres reproduites en tout lieu (y compris la Presse).

ARTICLE 8 Les œuvres en concours doivent être la création personnelle des participants. Elles doivent être libres de tout droit de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative). L'Association « Regards du Sud » se réserve le droit de rejeter d'office les photos hors thème, hors format ou portant atteinte à l'intégrité des personnes physiques ou morales (loi du 17 juillet 1970.)

Vous possédez une série d'agrandissements (**thème libre**) et vous désirez l'exposer gratuitement en public
le Dimanche 7 octobre 2018
N'oubliez pas de vous inscrire aux « **Photos dans la rue** »

Un marathon photo vous est proposé le
Dimanche 30 septembre 2018 à partir de 9 heures
Venez nombreux avec votre appareil photo.
Règlement et thème vous seront remis sur place.